

Médecine : un Inami pour chacun

SANTÉ Le lissage négatif s'étendra sur une quinzaine d'années

- ▶ Maggie De Block garantit un numéro pour tous les lauréats des prochaines années.
- ▶ Le quota 2023 est fixé à 607 francophones.
- ▶ Pour la suite, malgré le lissage, il y aura minimum 505 nouveaux médecins par an.

Ce n'est sans doute pas le dénouement parfait pour les francophones, mais l'accord entériné ce vendredi par le gouvernement fédéral est une sérieuse éclaircie dans le ciel chargé des étudiants en médecine. Le conseil des ministres s'est entendu sur une solution globale, à plusieurs étages, qui devrait soulager les acteurs de ce secteur, particulièrement les étudiants.

1 Un numéro Inami pour tous. La réserve de numéros Inami (le sésame pour exercer) ayant été épuisée par des promotions d'étudiants francophones sans cesse plus nombreuses, ceux qui vont sortir dans les prochaines années n'avaient pas de garantie de pouvoir embrasser une carrière médicale. En échange de l'examen d'entrée mis en place en septembre pour les francophones, Maggie De Block tient – enfin – sa promesse : il y aura bien un numéro pour les lauréats de la promotion 2017. « Les étudiants qui terminent leurs études cette année recevront une attestation et pourront poursuivre leur avenir et leur carrière », précise Maggie De Block. Pour la suite, elle prévient : « Maintenant qu'un examen d'entrée est organisé dans les deux communautés ces attestations seront également octroyées aux étudiants qui obtiendront leur diplôme en 2018, 2019 et 2020, et ce, s'il s'avère

que ces examens d'entrée sont bel et bien efficaces. »

2 La promotion 2023. Pour 2023, le gouvernement a décidé de suivre l'avis de la commission de planification fixant à 1.445 le nombre de numéros Inami pour le pays, soit 838 néerlandophones et 607 francophones. Cette donnée est importante car elle concerne les étudiants qui passeront l'examen d'entrée en septembre prochain. Ce n'est pas dit explicitement dans la chanson mais les francophones devront, comme les Flamands le font depuis des années, calibrer leur examen pour que le nombre de jeunes autorisés à entamer des études de médecine soit égal à 607, chiffre auquel on ajoute une marge de déperdition (qui anticipe les abandons, les années ratées etc.).

3 À partir de 2018. On met en place un nouveau système dont la stabilité devrait courir sur 20 ans. La Commission de planification fixera un quota valable pour l'ensemble du pays, quota qui doit tenir compte de la force de travail estimée à moyen terme. En clair, on fixera en 2018 le nombre d'étudiants qu'il faudra diplômer à la fin du cycle d'études de six ans (en 2024 donc) pour que les besoins du terrain soient rencontrés. Par contre, la répartition entre communautés sera confiée à la Cour des comptes, laquelle devra tenir compte du rapport de force entre Flamands et francophones. L'accord prévoit un garde-fou important : les francophones ne pourront jamais obtenir moins de 505 numéros Inami (soit un peu plus que les quotas récents qui plafonnaient à 492).

4 Le lissage négatif. On le sait, les numéros surnuméraires

accordés côté francophone devront être « remboursés » dans les prochaines années. Le gouvernement s'est accordé sur le surnombre : 1.531 (soit la moitié de ce qui était avancé voici encore quelques mois). Il s'est aussi accordé sur la manière de rattraper ce chiffre : on prendra en compte au maximum la différence entre le quota francophone fixé par la Cour des comptes et le chiffre minimum de 505 médecins, le tout jusqu'à ce que les 1.531 surnuméraires soient entièrement compensés. Ce qui devrait prendre une quinzaine d'années.

5 Victoire francophone ? Bien que PS et CDH le contestent (lire ci-contre), le MR présente l'accord comme une véritable victoire francophone face à des partis flamands très revendicatifs sur le sujet. On résume : un numéro Inami garanti pour tous en 2017 ; un numéro Inami promis à tous en 2018, 2019 et 2020 pour autant que l'examen d'entrée ne soit pas recalé par un éventuel recours ; minimum 505 médecins francophones à chaque promotion ; des facultés de médecine préservées ; un lissage négatif sur 15 ans... Les acteurs de ce dossier savent qu'il y avait des scénarios de sortie de crise bien plus dramatiques que celui-ci. ■

ERIC BURGRAFF

RÉACTIONS

« Une avancée insuffisante »

Quentin Lamelyn, président du Cium. « Cet accord était attendu. Il était très difficile d'imaginer juridiquement qu'après 7 années d'études, des médecins ne pourraient pas exercer. Par contre, une fois de plus, les étudiants de

2018 à 2020 pourraient faire les frais d'un éventuel échec de la sélection. Le lissage négatif est moins pire qu'imaginé mais il reste étonnant de conserver cette logique quand on connaît les perspectives : pour deux médecins flamands partant à la retraite, trois nouveaux arriveront, alors que seulement 30 % des francophones seront remplacés. »

Catherine Fonck, CDH. « Le gouvernement met en place un lissage négatif qui aboutit à seulement 505 numéros, soit 102 médecins en moins chaque année ! C'est énorme alors même que du côté francophone, des pénuries claires de médecins dans certaines régions et dans certaines spécialités sont établies, que de nombreux médecins atteindront l'âge de la pension dans les prochaines années, que des filières de recrutement vers d'autres pays de l'Union européenne sont mises en place, et que les universités accueillent un nombre élevé d'étudiants français. »

Jean-Claude Marcourt, ministre de l'Enseignement supérieur. « C'est une avancée insuffisante.

Le gouvernement fédéral a tout de même divisé par deux ses estimations du surplus. C'est un premier retour à la raison mais nous continuerons à contester l'opportunité même d'un lissage. »